



Amiens, le 12 octobre 2009

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

à

Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
directeurs des services départementaux de l'Éducation
nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme
Monsieur le Délégué régional de la D.R.O.N.I.S.E.P.
Madame la Directrice du C.R.D.P.

Mesdames et Messieurs les Directeurs des instituts du
C.N.E.D.

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les Directeurs de C.I.O.

Mesdames et Messieurs les conseillers et coordinateurs et
délégués des directions

Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques

Mesdames et Messieurs les Chefs de division et de service

Rectorat

SIGNALÉ

Division des Personnels
Enseignants

Tél : 03.22.82.39.45

Mél : ce.dpe@ac-amiens.fr

Division des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

Tél. 03.22.82.38.70

Mél : ce.dpae@ac-amiens.fr

N° 0 0 0 6 1

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

**Objet : contrôle des conditions de versement du Supplément Familial de
Traitement (SFT)
Année scolaire 2009/2010**

Les éléments relatifs à l'attribution du SFT sont soumis annuellement à un certain nombre de contrôles concernant notamment la situation familiale, la charge effective des enfants, la production d'un certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16ans, la non perception d'un avantage de même nature par le conjoint.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir inviter les personnels placés sous votre autorité qui perçoivent le SFT à **compléter l'imprimé ci-joint** et à le retourner dûment accompagné des pièces justificatives nécessaires à l'examen de leur situation, **avant le 23 octobre 2009**, délai de rigueur, au service concerné.

Je tiens à porter à votre connaissance qu'à défaut de se conformer à cette obligation, le versement du SFT sera interrompu.

Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation feront retour à la D.P.E. du formulaire sous le timbre du bureau de gestion dont ils relèvent :

- DPE2 : pour les enseignants des disciplines scientifiques, histoire-géographie, documentation, SES.
- DPE3 : pour les enseignants des disciplines littéraires et linguistiques.
- DPE4 : pour les enseignants des disciplines artistique et technique en lycée et collège, technologie et EPS.
- DPE5 : pour les professeurs de lycée professionnel, les personnels d'orientation et d'éducation.

Les personnels d'administration et d'encadrement prendront l'attache du bureau de gestion dont ils relèvent :

- DPAE2 : pour les personnels de direction, inspection et médecins.
- DPAE3 : pour les personnels administratifs.
- DPAE4 : pour les personnels médico-sociaux, de laboratoire et ITARF.

Je vous rappelle que toute modification dans la situation familiale ou dans l'activité professionnelle du conjoint des bénéficiaires, susceptible de modifier les conditions d'attribution du SFT, doit m'être signalée.

De même, toute déclaration erronée fera l'objet d'une reprise du Supplément Familial de Traitement avec effet rétroactif.

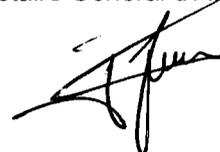
Je vous rappelle qu'à défaut de réponse de la part des personnels bénéficiaires du SFT, mes services procéderont à l'interruption du paiement de cette prestation dès le 1^{er} décembre 2009.

Cette circulaire et l'imprimé sont téléchargeable sur site Internet de l'académie d'Amiens, à l'adresse suivante :

<http://www.ac-amiens.fr>
rubrique Personnels/Enseignement public/
vie professionnelle/SFT

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie Adjoint



Patrick GUIDET



Nom et Adresse de l'Etablissement

SITUATION PROFESSIONNELLE DU CONJOINT

- 1) si votre conjoint(e) est rémunéré(e) par l'Éducation nationale fournir une copie de son bulletin de paye.
- 2) si votre conjoint(e) exerce une activité professionnelle autre :

ATTESTATION A COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR DU CONJOINT

Je soussigné (e).....
certifie que M.Mme (1).....
est employé(e) depuis le Et

- ne perçoit pas d'avantage familial particulier (1),
- perçoit le supplément familial de traitement accordé aux agents de la fonction publique (1),
- perçoit un avantage familial appelé :

Pour les enfants suivants :
-
-

Cachet de l'employeur :

Fait à ,le

Signature de l'employeur

(1) rayer les mentions inutiles

-
- 3) si votre conjoint n'exerce pas d'activité professionnelle ou exerce une profession libérale ou à domicile :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Mme,M.certifie sur l'honneur :

- n'exercer aucune activité professionnelle (1)
- être en congé parental (préciser les dates) :
- exercer une profession libérale (préciser laquelle) :
- autre (à préciser) :

Date et signature de l'agent :

Date et signature du conjoint

(1) rayer les mentions inutiles